



Crédit photo : Yann Harnois

Paris, le 16 mars 2024

Nouvelle titulaire de la marque « ASBH », Constance Calandri répond au communiqué de l'Association ASBH, dont la Ville est devenue l'actionnaire majoritaire du club professionnel en investissant des deniers publics en 2021. Cette dernière avait un devoir de vigilance, un devoir de diligence, qu'elle a ignoré durant quatre ans.

Cet enregistrement est donc intervenu dans le respect du droit en vigueur, et notamment du Code de la propriété intellectuelle, dont l'établissement public de l'INPI est garant.

Cette « négligence », telle que l'Association gérant le club amateur la reconnaît elle-même, vaut aujourd'hui *renonciation tacite*.

Depuis que l'Association admet son erreur, elle n'en menace pas moins Constance Calandri de procédures judiciaires.

Celle-ci en prend acte et assure qu'elle se défendra fermement.

Constance Calandri se réserve notamment de déposer plainte entre les mains du procureur de la République, et témoigner en qualité de lanceuse d'alerte d'autres dérives de la Ville dont elle a été le témoin dans l'exercice de ses fonctions.

La confusion entretenue entre une association 1901 - par définition à but non lucratif - et la SASP Béziers exploitant la marque sur la base d'une convention rémunérée, alors qu'elle appartient au domaine public depuis quatre ans, est considérée par la lanceuse d'alerte comme un *enrichissement sans cause*, et donc abusif.

Constance Calandri n'a jamais été liée par un quelconque lien de subordination avec l'Association ASBH, de sorte qu'elle était libre de décider de protéger personnellement la marque dans l'intérêt général.

Constance Calandri dénonce pareil amateurisme, symptomatique de la mauvaise gestion du club depuis de nombreuses années, et plus largement de la Ville pour ses administrés.

La nouvelle titulaire de la marque entend donc rassurer l'opinion de toute velléité politique et de l'usage qui en sera fait, à savoir dans le respect de l'intérêt général, de promotion du sport régional, ainsi que des joueurs et des supporters.

Pierre Farge
Avocat à la Cour